

14 75v 1820

PROCES-VERBAL

*Du Bureau de la Société ecclésiastique de St. Michel, tenu
aux Trois-Rivières, le 14 septembre 1820.*

LE quatorze septembre mil-huit-cent-vingt, en conséquence d'une lettre circulaire écrite à Messrs. les Procureurs, par le Secrétaire de la Société, en date du 28 juillet, même année, par ordre de Monseigneur le Vice-Président, convoquant leur Bureau ordinaire au Presbytère des Trois-Rivières, se sont assemblés Messieurs Deguise, Girouard, Desjardins, Boucher, Ls Lamotte, Amiot, Rimbault, Bedard, Dénéchaud, Maguire et Chaboillez Procureurs, en présence desquels Monseigneur le Président a ordonné la lecture du procès-verbal du Bureau de l'année précédente, laquelle étant faite, Monseigneur le Président a exhibé les réponses de Messrs. les Procureurs à la lettre circulaire de Monseigneur le Vice-Président, en date du 24 novembre dernier, desquelles il résulte,

1° Que Messrs. Moll, François Blanchet et Decoigne sont admis comme Membres de la Société.

2° Qu'il est référé au présent Bureau de prononcer sur la question relative à Mr. Desforges, ci-devant Curé de St. Grégoire auquel le dit Seigneur Vice-Président a provisoirement accordé un secours de £ 25 courant.

RESOLU, 1° Que vû le certificat du Dr. George Carter, Chirurgien, du 2 novembre 1819, constatant l'infirmité du dit ci-devant Curé de St. Grégoire, il lui soit accordé un secours de £ 35 courant.

2° Que le Bureau alloue pour l'année prochaine £ 80, à Mr. Joseph Verreau, lequel doit payer le cinquantième de la pension qui lui est assignée sur la cure de St. Roch, comme étant un revenu ecclésiastique.

3° Qu'en conséquence de la 5ème. Résolution du Bureau de l'année dernière, Mr. le Trésorier payera sur l'ordre de Monseigneur le Président les comptes des dépenses encourues jusqu'à ce jour, pour le soutien de Mr. Boudreau, Membre infirme de la Société et que le Bureau renouvelle la même résolution pour l'année prochaine.

4° Qu'une pension de £ 70 soit payée à Mr. Genest, Membre infirme de la Société.

5° Que Messrs. Lagarde, missionnaire de St. Basile et Clément Aubry, Vicaire de Varennes, sont admis comme Membres de la Société.

6° Que Messrs. Joseph Marcoux et Brouillet, étant en retard de plus de deux années de leur contribution, sont déclarés exclus de la Société.

LE Trésorier a fait recette cette année, y compris les arrérages

des années précédentes de la somme de - - - - - £ 397¹¹ 7¹¹ 9

Laquelle ajoutée à ce qu'il y avoit en caisse - - - - - £ 271¹¹ 7¹¹ 1

forme un total de - - - - - £ 668¹¹ 14¹¹ 10

La dépense de cette année est de - - - - - £ 547¹¹ 15¹¹ 2

De sorte qu'il reste en caisse - - - - - £ 120¹¹ 19¹¹ 8

Dont le tiers à la disposition du Bureau, forme - - - - - £ 273¹¹ 13¹¹ 2¹¹ 1/2

RESOLU, 7° Qu'une somme de £ 30 soit donnée à Mr. Coyteux.

8° Qu'une somme de £ 50 soit donnée au Séminaire de Nicolet.

9° Qu'une pareille somme de £ 50 soit donnée au Collège d'Yamaska.

10° Qu'une somme de £ 130 soit mise à la disposition de Monseigneur le Président, pour l'éducation des pauvres Séminaristes.

11° Qu'une somme de £ 13¹¹ 13¹¹ 2¹¹ 1/2 soit donnée à Mr. Cadieux, pour l'aider à établir une école catholique aux Trois-Rivières.

Messieurs Deguise, Boucher et Chaboillez ayant fait rapport de la collection du texte des Règles de la Société, conformément à la 3e. résolution du Bureau de l'année dernière, le Bureau a adopté leur rapport et en a ordonné l'impression et la distribution aux Membres de la Société.